

Pforzheim et notre ancêtre Mullendorff ; et il les tint prisonniers « jusqu'à ce qu'ils eussent levé solidairement en leur propre et privé nom et payé une somme de 30.000 livres, à quoi s'élevait la quote-part des rentiers défaillants imposés à ladite somme dans la contribution militaire... »⁵⁴⁾

A la suite de la protestation du commissaire Legier qui désapprouvait le général Friant, il fut trouvé un arrangement qui fixa le solde à faire rentrer à 66.169 livres, somme sur laquelle 30.084 livres furent prélevées pour rembourser les notables pris comme otages. Du nouvel état de répartition il ressort que Pforzheim ne payait plus que 1.884 livres⁵⁵⁾, mais le 28 décembre il est remplacé à la tête de la municipalité par le docteur Hubert Fr. Abinet.⁵⁶⁾

Les deniers de J.G. Pforzheim furent encore une fois mis à contribution lors de l'emprunt forcé, sur le relevé des prêteurs duquel il figure pour la somme de 2.000 livres.⁵⁷⁾

Les dernières années de sa vie il les passa à Colpach dont il fut le maire après Charles Peschon.

La liste des 20 plus importants contribuables, établie sous le régime français, nous renseigne sur son état de fortune : alors que les revenus de Pforzheim étaient estimés à quelque 618 francs, ceux de Guill. Peckels (qui devait lui succéder à la tête de la commune) s'élevaient à environ 125 francs.

Le 6 messidor an VI Jean-Georges acquit en vente publique le presbytère de Colpach, confisqué parce que le curé refusait de prêter le serment républicain. L'acquéreur avait l'intention de relaisser cet objet à la commune, mais il en fut de cette intention comme du fermage de deux labours que de Pforzheim devait depuis de nombreuses années à la fabrique d'église : la réalisation se faisait attendre.⁵⁸⁾

D'après une autre source⁵⁹⁾, Jean-Georges aurait acheté les maisons curiale et vicariale avec jardin, 10 prés ainsi que des terres d'une superficie de 33 1/2 journaux à la date du 7 thermidor an XI (26-7-1803). Toujours est-il que les deux maisons furent cédées à la commune en 1811.⁶⁰⁾

Dans un rapport daté du 11 messidor an VIII (30-6-1800) Fr. L. Tinant, sous-inspecteur des Bois à la division de Diekirch, fait mention de la pétition du citoyen Jean G. Pforzheim qui demande « à être maintenu dans le droit de faire couper, à chaque 4 temps, dans le bois national dit hoern, commune d'Everlange, provenant de la ci-devant marquise de Rachecourt, émigrée, 4 voitures de bois ». ⁶¹⁾

Le respect de Pforzheim à l'endroit des tribunaux républicains ne semble pas avoir été excessif, sinon comment expliquer que le 15 ventôse an XIII (5-3-1805) il commet un journalier de Colpach à l'effet de le représenter en justice.⁶²⁾

Le 29-7-1812 Jean-Georges Pforzheim, propriétaire à Bas Colpach, relaisse sa ferme de Koerich *) pour un terme de trois ans à Nic Kuevel.

*) Sa seconde femme, Anne Elis. de Tornaco, ayant hérité à la mort de son père, Jean-Théodore de Tornaco (1794) de Koerich, Jean-Georges de Pforzheim se titulait seigneur de cette terre.